

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1259

28 avril 2016

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| 4 Your Home SARL | 60389 | Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l. | 60430 |
| Acadian | 60390 | Milia Investment S.à r.l. | 60390 |
| Agile Capital North S.A. - SPF | 60387 | Panna-Com Invest S.A. | 60386 |
| Alaurin Investments S.A. | 60390 | Penelope 83 S.A. | 60387 |
| Alex-Ander S.A. | 60391 | Phoenix Technology Services Luxembourg Sarl | 60386 |
| Altracon S.A. | 60391 | RL Private Holding S.à r.l. | 60388 |
| Altum Management S. à r.l. | 60390 | RPFI Soparfi B S.à r.l. | 60387 |
| Aluminum Extrusion Holding S.à r.l. | 60389 | Sapore Del Sole S.A. | 60387 |
| Alvogen Balkans Luxembourg S.à r.l. | 60390 | Sheik Coast S.A. | 60386 |
| Amdocs Luxembourg S.à r.l. | 60388 | Simba Investments 1 | 60386 |
| Aste Real Estate S.A. | 60391 | Sisol S.à r.l. | 60386 |
| Aurinko Invest S.A. | 60399 | Speedway S.A. | 60406 |
| BIF II Komplementär S.à r.l. | 60412 | Sweet Home Luxembourg | 60392 |
| Black Forest Specialized Asset Management Sarl | 60400 | Tamweelview European Holdings S.A. | 60424 |
| Bombardier Transportation Financial Services S.à r.l. | 60416 | TBI (Europe) S.A. | 60392 |
| CCP IV Garching S.à r.l. | 60420 | Thommelberg I | 60386 |
| EPSN Workforce S.à r.l. | 60388 | Tim Finance S.A. | 60392 |
| Flaminia Consulting S.A. | 60388 | Tim Finance S.A. | 60392 |
| Gareth Capital S.A. | 60388 | Ultrasonic Holdings S.à r.l. | 60389 |
| Historic.UL - Association des étudiants en histoire de l'Université du Luxembourg | 60427 | Universal Trader S.A. | 60389 |
| Kantena Luxembourg Sarl | 60388 | Vardarac S.à r.l. | 60391 |
| MDI Invest S.A. | 60387 | White House Capital S.A. | 60393 |
| | | Yukon Holdings S.à r.l. | 60389 |

Sheik Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 41.313.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016080466/9.
(160045857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Simba Investments 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 162.403.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016080470/9.
(160046621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Sisol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 193.985.

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016080474/9.
(160046400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Thommelberg I, Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 134.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016080523/9.
(160046674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Phoenix Technology Services Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 550.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 187.547.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016080356/9.
(160046647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Panna-Com Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 79.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016080366/9.
(160046153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

MDI Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 53.616.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016080298/10.

(160046130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Penelope 83 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1309 Luxembourg, 79, rue Charles IV.
R.C.S. Luxembourg B 83.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080379/9.

(160046618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Sapore Del Sole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 146.726.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

SAPORE DEL SOLE S.A.

Référence de publication: 2016080458/11.

(160046242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

RPFI Soparfi B S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 225.900,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 74.145.

Les comptes consolidés de CBRE Retail Property Fund Ibérica LP au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016078917/13.

(160043599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Agile Capital North S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 179.916.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGILE CAPITAL NORTH S.A. SPF

Un mandataire

Référence de publication: 2016079109/11.

(160045169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Amdocs Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 412.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.865.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016079121/9.

(160045551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Flaminia Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016079379/9.

(160045125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Gareth Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 157.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016079388/9.

(160045026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

EPSN Workforce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 187.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016078550/9.

(160044391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

RL Private Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 142.985.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016078911/9.

(160043983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Kantena Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.116.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016080236/9.

(160046300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Yukon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 168.644.

—
Suite à un changement d'adresse, il résulte que Monsieur Ryan Prince, gérant de la société susmentionnée, né le 31 janvier 1977 à Toronto (Canada), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 1st Floor, 7a Howick Place, London, SW1P 1DZ

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016069076/14.

(160031357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Aluminum Extrusion Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 176.419.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016079881/10.

(160046432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Ultrasonic Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 185.179.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ultrasonic Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2016080535/10.

(160046510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Universal Trader S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.667.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016080537/10.

(160045872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

4 Your Home SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 169.737.

—
Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080585/10.

(160046181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Milia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 151.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080607/10.

(160046442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Altum Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 115.869.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080621/9.

(160047355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Alvogen Balkans Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 145.518.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 9 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 820 du 16 avril 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alvogen Balkans Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016080622/15.

(160046920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Acadian, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 156.228.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016080635/10.

(160047139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Aleurin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 66.105.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016080642/10.

(160047138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Alex-Ander S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 107.283.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALEX-ANDER S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2016080643/11.

(160046839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Altracon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 147.455.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, den 17.03.2016.

Référence de publication: 2016080644/10.

(160047253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Aste Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 134.865.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2016080654/11.

(160047159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Vardarac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.816.912,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 179.309.

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 1^{er} janvier 2016 que:

- Aidan FOLEY a démissionné, avec effet au 1^{er} janvier 2016, de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société.
- Sébastien FRANÇOIS a démissionné, avec effet au 1^{er} janvier 2016, de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société.
- Ioanna SAVVIDOU, née le 12 août 1978 à Lefkosia (Chypre), ayant son adresse au 61 Aglantzias, Aglantzia, 2108 Nicosie, Chypre, a été nommée gérant de catégorie A avec effet au 1^{er} janvier 2016 et pour une durée indéterminée.
- Eleni RALAIARISOA, née le 17 octobre 1985 à Moscou (Fédération de Russie), ayant son adresse au 8A Valesta, Egkomi, 2416 Nicosie, Chypre, a été nommée gérant de catégorie B avec effet au 1^{er} janvier 2016 et pour une durée indéterminée.

Il résulte que la composition du conseil de gérance de la Société sera, à partir du 1^{er} janvier 2016, telle que suit:

- Ioanna SAVVIDOU, gérant de catégorie A.
- Eleni RALAIARISOA, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016069054/22.

(160031773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Sweet Home Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.292.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} octobre 2015

L'Assemblée constate et approuve la cession de 17 parts détenues par Madame BERIOL Sarah, née le 27 août 1972 à Limoges (F), demeurant à L-8023 Strassen, 22, rue du Genêt, à Monsieur MARY Guillaume, né le 21 septembre 1977 à Paris (F), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25 c, Boulevard Royal;

L'Assemblée constate et approuve la cession de 1 part détenue par Madame BERIOL Sarah, née le 27 août 1972 à Limoges (F), demeurant à L-8023 Strassen, 22, rue du Genêt, à Madame LERBS Kahrien, née le 25 juillet 1969 à Arlon (B), demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, Route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SWEET HOME LUXEMBOURG S. à R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2016069015/18.

(160031276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

TBI (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 197.596.

—

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 16 février 2016

En date du 16 février 2016, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au:

- 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet immédiat.

En conséquence, les adresses professionnelles de Monsieur Alain Picquet (administrateur et administrateur-délégué de la Société) et Monsieur Eric Daenen (délégué à la gestion journalière de la Société), se situent également au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

TBI (Europe) S.A.

Signature

Référence de publication: 2016069035/18.

(160031954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Tim Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 194.627.

—

Monsieur Heiner HARTWICH dénonce avec effet immédiat le siège social de la société TIM FINANCE S.A. (RCS Luxembourg B 194627) jusqu'alors fixé au 2, rue Mercier à L-8186 KOPSTAL.

Référence de publication: 2016069041/8.

(160031897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Tim Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8186 Kopstal, 2, rue du Mercier.

R.C.S. Luxembourg B 194.627.

—

Monsieur Heiner HARTWICH a démissionné de son mandat d'administrateur et Président du Conseil d'Administration ainsi que de ses fonctions d'administrateur délégué au sein de la société TIM FINANCE S.A. (RCS Luxembourg B 194627) avec effet immédiat.

Référence de publication: 2016069040/10.

(160031736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

White House Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 203.721.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-first of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

COFILUX CONSEIL, a limited company («société anonyme») incorporated in Luxembourg, having its registered office at 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof and registered with RCS Luxembourg under number B 172.342,

here duly represented by two of its directors Mrs Martine BRUWIER, here present, residing professionally at 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof and Mr Marc VANHELLEMONT, himself here represented by Mrs. Martine BRUWIER, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal in Windhof, Grand Duchy of Luxembourg, on January 14th, 2016.

Which proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed and submitted together for registration.

The above party has requested the notary to draw up the following by-laws of a limited corporation (Société Anonyme), which he declares to incorporate:

Art. 1. There exists a limited corporation (Société Anonyme) under the name of "WHITE HOUSE CAPITAL S.A.".

The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Art. s of Incorporation.

Art. 2. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, estate or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, or any undertakings and companies, as well as the management and development, permanent or temporary, of the portfolio created for this purpose, as far as the company shall be considered as a «Société de Participations Financières», according to the applicable provisions.

The company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favor its development or the extension of its operations and to purchase, hold, develop real estate, building plot included.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into three hundred and ten (310) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

The Board of Directors is authorized to increase the share capital up to three hundred and ten thousand euro (EUR 310,000), divided into three thousand and one hundred (3,100) shares at one hundred euro (EUR 100) each.

Consequently it is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, and in particular:

- to issue new shares, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed dated January 21st, 2016 in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" for any part of the capital which has not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time;

- to fix the date and place of such total issue or eventual successive issues;

- to fix the conditions and terms of subscription and of payment;

- to call upon new shareholders, as the case may be;

- to fix any other terms and conditions of fulfillment revealing to be necessary or useful and even not especially provided for in the present resolution;

- to record in due form the subscriptions to the new shares, the payment and the successive increases of capital; and finally

- to take steps in order to amend the Articles of Incorporation accordingly to the changes arising from a realized and duly recorded capital increase, in accordance with the amended law of August 10th, 1915, always subject to the condition that such authorization must be renewed every five (5) years.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital. The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

Subject to the respect of the aforementioned conditions, the Board of Directors is authorized to increase the share capital even by contribution of free reserves. In case of a capital increase within the limits of the authorized capital, the Board of Directors may waive or limit the preferential subscription right.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

All the bearer shares certificates issued should be deposited with a depository established in Luxembourg and appointed by the Board of Directors. The Board of Directors shall inform the Shareholders of any appointment or any amendment concerning the depository within 15 working days. The resolutions of appointment or amendment concerning the depositories should be registered and published pursuant to article 11bis §1^{er}, 3), d) of the amended law of August 10th, 1915 on commercial companies.

A bearer shareholders' register specifying precise designation of each shareholder, the number of bearer shares or units held, the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with the dates thereof, shall be opened and kept by the depository.

The ownership of a bearer share shall be established by an entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued by the depository and delivered within 8 calendar days stating all the entries concerning the bearer shareholder.

Any transfer between living persons is made effective against third parties and the Company by a transfer recorded by the depository in the bearer shareholders' register on the basis of any document or notification stating the transfer of ownership between the transferor and the transferee. Notification of transfer resulting from death shall be validly established towards the depository, provided that no objection is lodged, on production of the death certificate, the certificate of registration and an affidavit ("acte de notoriété") attested by the "Juge de Paix" or by a notary.

Any bearer shares not deposited or duly entered in the bearer shareholders' register shall have their voting rights suspended.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Art. s of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors will be or A Director or B Director. In the appointment of a director, the General Assembly will assign him a signing authority "A" or signing authority "B".

The Directors shall be appointed for a maximum period of six (6) years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company; all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman.

The Board of Directors can validly deliberate and acts only if the majority of its members is present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telefax or e-mail being permitted.

Directors may vote in writing including letter, telegram, telefax, e-mail as well as by teleconference. In all circumstances, they shall be recorded in minutes and signed by all Directors participating at the meeting. A written decision, approved and signed by all the Directors shall have the same effect as a decision taken at a meeting of the Board of Directors. Decisions of the Board of Directors may also be taken by circular way.

Resolutions of the Board of Directors shall require a majority vote.

The Company is validly bound by the joint signatures of an A Director and a B Director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not to be shareholders; they shall be appointed for a period of six (6) years maximum and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Thursday of April at 4 pm.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. On the annual net profits of the company, five percent (5%) at least will be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon as and as long as the total amount of the legal reserve of the Company will amount to ten percent (10%) of the share capital of the company.

Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitional provisions

- 1) The first financial year begins on the date of incorporation of the Company and ends on December 31st, 2016.
- 2) The first annual general meeting will be held in 2017.
- 3) The first directors and statutory auditor are elected by the extraordinary general meeting of shareholders immediately following the company incorporation.

Subscription and payment

The three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder, COFILUX CONSEIL, prenamed.

All these shares have been paid up by 25%, so that the sum of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred euro (EUR 1.500).

First extraordinary general meeting of the sole shareholder

The above-named sole shareholder, represented as stated above, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

First resolution

The directors of the Company, their mandate expiring at the general meeting approving the accounts for the first financial year (2016), are assigned to categories A and B as follows:

Are appointed as directors of the Category A:

- Mr Marc VANHELLEMONT, born on December 13th, 1969 in Moresnet (Belgium) and residing professionally at 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof; and
- Mrs Martine BRUIER, born on July 8th, 1970 in Verviers (Belgium) and residing professionally at 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

Is appointed as director of the Category B:

Mr Heiner HARTWICH, born on July 19th, 1963 in Berlin (Germany) and residing at 2, rue Mercier, L-8186 Kopstal.

Second resolution

The statutory auditor elected, his mandate expiring at the general meeting approving the accounts for the first financial year is: Mr Marko MAJKIC, born on April 10th, 1987 in Indija (Serbia) and residing professionally at 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

Third resolution

The Company's address is fixed at 30, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil seize, le vingt et un janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

COFILUX CONSEIL, une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, inscrite au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 172.342,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs Madame Martine BRUWIER, ici présente, demeurant professionnellement au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof et Monsieur Marc VANHELLEMONT, lui-même ici représenté par Madame Martine BRUWIER, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Windhof, Grand-Duché de Luxembourg le 14 janvier 2016.

Laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "WHITE HOUSE CAPITAL S.A.".

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 21 janvier 2016 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq (5) ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire établi au Luxembourg et nommé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès du dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété d'une action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. À la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut lui être délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par le dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard du dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B.

Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B».

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. En toute circonstance, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois d'avril à 16 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sur les bénéfices nets annuels de la société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2016.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2017.

3) Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, COFILUX CONSEIL, prénommée.

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie A et B, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social (2016):

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie A:

- Monsieur Marc VANHELLEMONT, né le 13 décembre 1969 à Moresnet (Belgique) et domicilié professionnellement au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof; et

- Madame Martine BRUWIER, née le 8 juillet 1970 à Verviers (Belgique) et domiciliée professionnellement au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

Est appelé aux fonctions d'administrateur de la catégorie B:

Monsieur Heiner HARTWICH, né le 19 juillet 1963 à Berlin (Allemagne) et domicilié au 2, rue Mercier à L-8186 Kopstal.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: Monsieur Marko MAJKIC, né le 10 avril 1987 à Indija (Serbie) et domicilié au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 30, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bruwier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/2117. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 février 2016.

Référence de publication: 2016064199/357.

(160025700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Aurinko Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 153.155.

—
EXTRAIT

Il résulte des courriers adressés le 19 février 2016 au siège de la société AURINKO INVEST SA:
que l'administrateur unique Monsieur Gabriel JEAN a démissionné le 19 février 2016 de sa fonction d'administrateur unique de la société.

que le Commissaire aux comptes, la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl a démissionné le 19 février 2016 de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

Pour AURINKO INVEST S.A.

Référence de publication: 2016068525/14.

(160031804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Black Forest Specialized Asset Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 203.785.

—
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the fourth of February.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr. Enrico CAMPO-FREGOSO, born on January 2, 1970 in Sorengo, Switzerland, having his personal address at Via Darwin, 8, I-20143 Milan, Italy, here represented by Mr Michaël ZIANVENI, below qualified, by virtue of a proxy given in Milan on the 25th January 2016.

- Mr Isaac TRUZMAN MELUL, born on April 25, 1959 in Melila, Spain, having his personal address at Via Tesserete 69, CH-6942 Savosa, Switzerland, here represented by Mr Michaël ZIANVENI, below qualified, by virtue of a proxy given in Lugano on the on the 25th January 2016.

The aforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following deed of incorporation of a "société à responsabilité limitée" which they declare to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby established a company in the form of a "société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws relative to such an entity (below "The Company"), and in particular the law of August 10th, 1915 regarding commercial companies, as amended (below "The Law"), as well as by the articles of association of the Company (below "the articles of association").

Art. 2. The company's purpose is the incorporation, administration and management, as unlimited general partner, of BLACK FOREST SICAV-SIF, specialized investment fund in the legal form of a corporate partnership limited by shares with variable capital under Luxembourg law (hereinafter the "SICAV").

The Company is responsible for ensuring that the SICAV is always managed and administrated, and that its investment portfolio is always managed so that the SICAV is in compliance with the Law and with the law of 13 February 2007 relating to the specialized investment fund at all times.

The Company may carry out any commercial or financial activities which it deems necessary to achieve its purpose.

Art. 3. The company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The company will have the name: "BLACK FOREST SPECIALIZED ASSET MANAGEMENT SARL".

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of an extraordinary general meeting of partners deliberating in the manner provided for amendments to these articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the same borough by a resolution of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares (12.500) having a par value of one euro (EUR 1,-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

The company may repurchase its own shares.

However, the repurchase may be decided only insofar as distributable reserves are available for the purchase price. The resolution of the partners to repurchase the shares will be taken by an unanimous vote of the partners representing all the share capital, gathered in shareholder's meeting and will involve a reduction of the share capital by cancellation of the repurchased shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the share capital may be changed at any time by a resolution of the sole partner or by a resolution of the general shareholder's meeting, in accordance with provisions of article 14 of the present articles of association.

Art. 8. Each share gives its holder a right over the assets and the profit of the company, in proportion with the total of shares representing the corporate capital.

Art. 9. The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

The shares of the Company are indivisible, since only 1 (one) owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative in the Company.

Art. 10. Supposing there is only a sole partner the shares held by this one are freely transferred.

Supposing there are several partners, the shares held by each of them are freely only for the application of what is prescribed by the article 189 of the Law.

Art. 11. The company shall not be dissolved following the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers are not necessarily managing partners. The managers are revocable "ad nutum".

The managers will be part of class A or class B. The relevant power of signature A or B will be given by the shareholders' meeting at the same time of the appointment.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Based on unanimous decision of managers of class A, they can exercise a veto right over any decision adopted by the majority of the managers present or represented.

The managers may vote in writing including letter, telegram, telefax, email as well as by teleconference. If resolutions are taken by teleconference, they shall be recorded in minutes and signed by all managers participating at the meeting. A written resolution, approved and signed by all the managers shall have the same effect as a resolution taken at a meeting of the board of managers. Resolutions of the Board of Managers may also be taken by circular way.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of these articles shall have been complied with.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of appointment and any other relevant conditions of his agency.

The company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he/she owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares she/he holds. The collective decisions are only validly taken insofar they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

However, resolutions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Art. 15. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the 31st of December, the manager or in case of plurality of managers, the board of managers prepares the inventory, the balance sheet and the profit and loss account of the Company in accordance with the Law.

Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the registered office of the Company.

Art. 17. The gross profits of the Company resumed in the balance sheet, after deduction of the general expenses, depreciation and charges represents the net profit of the Company. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partners in proportion to the amount of Company's share capital held.

Interim dividends may be paid at any time, subject to the respect of the following conditions:

1. Interim accounts shall be drawn-up by the manager or the board of managers;
2. Interim accounts, profits carried or allocated to an extraordinary reserve y including, shows a benefit;

3. Only the sole shareholder or the general meeting of partners is competent to decide for the distribution of interim dividends;

4. The payment is made by the Company only after assuring that the rights of creditors are not threatened.

Art. 18. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Art. 19. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law as such as this Law has been or may be amended from time to time.

Subscription - Payment

All the shares were fully subscribed by the appearing parties as follows:

| Subscriber | Shares | Payment |
|---|--------|---------------|
| Mr. Enrico CAMPO-FREGOSO, prenamed | 3.750 | EUR 3.750,- |
| Mr. Isaac TRUZMAN MELUL, prenamed | 8.750 | EUR 8.750,- |
| Total: | 12.500 | EUR 12.500,00 |

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2016.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the shareholders

1) Are appointed as manager of class A for an undetermined period:

a) Mr. Isaac TRUZMAN MELUL, born on April 25th, 1959 in Melila - Spain, residing at Via Tesserete, 69, CH-6942 Savosa, Switzerland,

b) Mr. Carlo MARUBBI, born on September 2nd, 1958 in Sermide, Italy, residing at Viale Cirene, 18, Milano, Italy.

2) Are appointed as manager of class B for an undetermined period:

c) Mr. Marc KOEUNE, economist, born on October 4th, 1969 in Luxembourg - Luxembourg with professional address at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Mr. Michaël ZIANVENI, lawyer, born on March 4th, 1974 in Villepinte - France with professional address at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

e) Mr. Patrick USELDINGER, asset manager, born on April 4th, 1969 in Pétange - Luxembourg, with professional address at 40, rue du Curé, L-1368 Luxembourg.

3) The registered office is located at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

4) Mr. Enrico CAMPO-FREGOSO, prenamed, having credited the company's bank account with an amount of EUR 6.250,- on the 15th September 2015, he's willing to provide the Company with an equity contribution ("capitaux propres") without any issuance of shares and to be booked under accounting item "115 contribution to own capital without issue of shares" ("apport en capitaux propres non rémunéré par des titres"), by contributing an amount of EUR 2.500,- (being the balance between the total amount credited on the bank account of the Company at the occasion of the incorporation and the subscribed share capital).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quatre février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- M. Enrico CAMPO-FREGOSO, né le 2 janvier 1970 à Sorengo, Suisse, ayant son adresse personnelle à Via Darwin, 8, I-20143 Milan, Italie, ici représenté par M. Michaël ZIANVENI qualifié ci-après, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 25 janvier 2016.

- M. Isaac TRUZMAN MELUL, né le 25 avril 1959 à Melila, Espagne, ayant son adresse personnelle à Via Tesserete 69, CH- 6942 Savosa, Suisse, ici représenté par M. Michaël ZIANVENI qualifié ci-après, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 25 janvier 2016.

Lesdites procurations paraphées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêtés ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. La société a pour objet la constitution, l'administration et la gestion, en qualité d'associé commandité, de BLACK FOREST SICAV-SIF, fonds d'investissement spécialisé sous la forme juridique d'une société en commandite par actions à capital variable de droit luxembourgeois (ci-après la «SICAV»).

La Société devra veiller à ce que la SICAV soit toujours administrée et gérée, et que son portefeuille d'investissement soit toujours géré de sorte que la SICAV soit à tout moment en conformité avec la Loi et la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés.

La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile pour la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "BLACK FOREST SPECIALIZED ASSET MANAGEMENT SARL"

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capital (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peut être établi. L'avoir de ce compte de prime d'émission et/ou du compte d'apport en capital (le cas échéant) peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Les gérants seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un gérant, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B".

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Sur décision unanime des gérants de catégorie A, ceux-ci peuvent exercer un droit de veto sur toute décision adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les gérants peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les gérants qui y ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes des présents articles aient été respectés.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de la catégorie A avec un gérant de la catégorie B.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par les comparants comme suit:

| Souscripteur | Action | Libération |
|--|--------|---------------|
| M. Enrico CAMPO-FREGOSO, prénommé | 3.750 | EUR 3.750,- |
| M. Isaac TRUZMAN MELUL, prénommé | 8.750 | EUR 8.750,- |
| Total: | 12.500 | EUR 12.500,00 |

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2016.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Résolutions des associés

1) Sont nommés gérants de la catégorie A pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Isaac TRUZMAN MELUL, né le 25 avril 1959, à Melila, Espagne et domicilié à Via Tesserete, 69, CH-6942 Savosa, Suisse;

b) Monsieur Carlo MARUBBI, né le 2 septembre 1958 à Sermide, Italie, domicilié à Viale Cirene, 18, Milan, Italie;

2) Sont nommés gérants de la catégorie B pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Patrick USELDINGER, gérant de fortune, né le 4 avril 1969 à Pétange - Luxembourg, domicilié professionnellement au 40, rue du Curé, L-1368 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est fixée au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

4) M. Enrico CAMPO-FREGOSO, prénomné, après avoir crédité le compte bancaire de la société d'un montant de EUR 6.250, - en date du 15 septembre 2015, il consent à apporter à la Société un apport en capitaux («capitaux propres») sans émission de parts sociales et de comptabiliser cet apport en compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres», en apportant un montant de EUR 2.500,- (solde entre le montant total crédité sur le compte bancaire de la société au moment de la constitution et la capital souscrit).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate ici que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdites parties, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Zianveni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 5 février 2016. Relation: 2LAC/2016/2827. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016064296/323.

(160026842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Speedway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 203.719.

—
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the twenty-sixth day of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HIGHWAY HOLDING S.à r.l., a private limited liability company having a share capital of EUR 35,000.-, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 8, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg trade and companies register, represented by Mr. Sébastien Wiander, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereto annexed.

Such appearing party has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of SPEEDWAY S.A..

The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to another address within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-) divided into THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) ordinary shares of ONE EURO (EUR 1.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased by decision of the board of directors from its present amount up to TEN MILLION EUROS (EUR 10,000,000,-) by the creation and issue of additional shares of a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorized to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, e-mail, facsimile or any other similar means of communication, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, e-mail or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, e-mail or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who are not shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Thursday of June at 3.00 p.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2016.
2. The first annual general meeting shall be held in 2017.

Subscription and Payment

Thereupon the appearing party, represented as stated here above, declares to have subscribed to the thirty-one thousand (31,000) ordinary shares of the Company and to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26-1 and article 26-3 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about thousand euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convoked, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, passed, in sad capacity, the following resolutions:

1. The number of directors is set at three (3) and that of the independent auditor at one (1).
2. The following are appointed directors:
 - Mr. Jean BODONI, born in Ixelles (Belgium) on 12 July 1949, residing at L-8028 Strassen, 32, rue Mathias Goergen.
 - Mr. Sébastien WIANDER, born in Verviers (Belgium) on 22 August 1977, residing at L-4433 Soleuvre, 11, rue du Château.
 - Mr. Nicolas DUMONT, born in Messancy (Belgium) on 25 January 1980, residing at B-6700 Arlon, 6, rue Beim Weyer.Mr. Jean BODONI is appointed as President of the Board of Directors.
3. PricewaterhouseCoopers, a société à responsabilité limitée, having its registered address at 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, GrandDuchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477, is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the Company.
4. The mandates of the directors and the independent auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2022.
5. The registered office will be fixed at 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

HIGHWAY HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital de 35.000 euros, constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, représentée par Monsieur Sébastien Wiander, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, ci-annexée.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SPEEDWAY S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg-Ville par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) divisé en TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'UN EURO (EUR 1.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté, par décision du Conseil d'administration, de son montant actuel à DIX MILLIONS D'EUROS (EUR 10.000.000.-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'UN EURO (EUR 1.-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu

que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions de démission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, courrier électronique ou télécopie.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, qui ne peuvent être actionnaires, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts..

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2017.

Souscription et Libération

La comparante représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit aux trente et un mille (31.000) actions de la Société, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et à l'article 26-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris, en cette qualité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui de réviseurs d'entreprises à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jean BODONI, né à Ixelles (Belgique) le 12 juillet 1949, demeurant à L-8028 Strassen, 32, rue Mathias Goergen.

- Monsieur Sébastien WIANDER, né à Verviers (Belgique) le 22 août 1977, demeurant à L-4433 Soleuvre, 11, rue du Château.

- Monsieur Nicolas DUMONT, né à Messancy (Belgique) le 25 janvier 1980, demeurant à B-6700 Arlon, 6, rue Beim Weyer.

Monsieur Jean BODONI est nommé Président du Conseil d'administration.

3. Est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises de la Société, la société PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

4. Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2022.

5. Le siège social est fixé au 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an indiqués en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant pré-mentionné a signé, avec Nous notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. WIANDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 janvier 2016. Relation: EAC/2016/2263. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016064088/317.

(160025615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

BIF II Komplementär S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 203.749.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechszehn,
am dritten Tag im Monat Februar.

Vor Uns Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Stichting Donald, eine Stiftung niederländischen Rechts mit Sitz in Amsterdam, Diakenhuisweg 11, 2033 AP Haarlem, Niederlande, gegründet am 9. Oktober 2015 unter Urkunde Nr. N2015-3452 des Notars Jacobus Leonardus Frederik Joseph Verasdonck, Niederlande,

hier vertreten durch Herrn Peter Audesirk, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg,

aufgrund einer am 28. Januar 2016 in Haarlem (Niederlande) erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Die von dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" gezeichnete Vollmacht bleibt dieser Urkunde beigefügt und ist zusammen mit dieser bei der zuständigen Registerstelle einzureichen.

Die durch erteilte Vollmacht vertretene Erschienene hat den Notar gebeten, die nachstehende Satzung einer den einschlägigen Gesetzen sowie den Bestimmungen dieser Satzung unterliegenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu Protokoll zu nehmen.

Definitionen

Die folgenden Begriffe haben, wenn sie mit großen Anfangsbuchstaben geschrieben sind, die ihnen jeweils zugeordnete Bedeutung:

"Euro" oder "EUR" ist die gesetzliche Währung derjenigen Mitgliedstaaten der Europäischen Union, die gemäß dem Vertrag über die Europäische Union und dem Vertrag über die Arbeitsweise der Europäischen Union die gemeinsame Währung eingeführt haben;

"Geschäftsführer" ist einer der gemäß dieser Satzung zum Mitglied des Rates der Geschäftsführung bestellten Geschäftsführer bzw. ein Mitglied des Rates der Geschäftsführung;

"Geschäftstag" ist ein Tag, außer Samstag und Sonntag, an dem die Banken in Luxemburg für die üblichen Geschäfte geöffnet sind;

"Gesellschafter" ist ein Inhaber von Anteilen;

"Gesellschaftsanteil(e)" sind die von der Gesellschaft ausgegebenen Anteile sowie im Tausch gegen solche Anteile oder aufgrund einer Umwandlung oder Reklassifizierung ausgegebene Anteile sowie Anteile, die aufgrund von Kapitalerhöhungen, Umwandlungen oder Reklassifizierung für diese Anteile stehen oder aus ihnen hervorgehen;

"Gesetz von 1915" ist das luxemburgische Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung;

"Gesetz von 2007" ist das luxemburgische Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in seiner jeweils geltenden Fassung;

"Rat der Geschäftsführung" ist das gemeinsame Gremium sämtlicher Geschäftsführer der Gesellschaft; und

"Satzung" ist die vorliegende Satzung.

Abschnitt I. Name, Zweck, Dauer, Sitz

Art. 1. Hiermit wird durch die gegenwärtigen und künftigen Gesellschafter eine Gesellschaft in der Rechtsform einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Namen BIF II Komplementär S.à r.l. (nachstehend "Gesellschaft" genannt) gegründet.

Art. 2. Der einzige Zweck der Gesellschaft ist es, als Komplementärin (associé gérant commandité) der "Barmenia Immobilienfonds II SCS SICAV-SIF" (die "SCS") zu fungieren, einer Luxemburgischen Fondsgesellschaft mit variablem Kapital - spezialisierter Investmentfonds nach den Gesetzen Luxemburgs und gegründet in der Rechtsform einer Kommanditgesellschaft (société en commandite simple).

Die Gesellschaft soll alle Tätigkeiten, die mit ihrer Stellung als Komplementärin der SCS zusammenhängen, ausführen.

Die Gesellschaft kann alle gewerblichen, technischen oder finanziellen Tätigkeiten ausführen, die direkt oder indirekt mit allen oben beschriebenen Bereichen verbunden sind, um die Erfüllung ihres Zweckes zu fördern.

Art. 3. Die Gesellschaft wird für unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Niederlassungen oder Büros können aufgrund eines Beschlusses des Rates der Geschäftsführung gegründet werden, wobei solche Beschlussfassungen unter dem Vorbehalt der vorherigen schriftlichen Zustimmung der Gesellschafter stehen.

Für den Fall, dass der Rat der Geschäftsführung befindet, dass außergewöhnliche politische oder militärische Umstände eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, die die üblichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Sitz stören oder die Kommunikation zwischen dem Sitz und im Ausland ansässigen Personen erschweren könnten, kann der Sitz vorübergehend solange ins Ausland verlagert werden, bis die außergewöhnlichen Umstände nicht mehr vorherrschen. Solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlagerung ihres Sitzes ins Ausland eine Gesellschaft nach luxemburgischem Recht bleibt.

Abschnitt II. Kapital, Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgelegt und in einhundert (100) Gesellschaftsanteile mit einem Wert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) je Anteil aufgeteilt.

Die einhundert (100) Gesellschaftsanteile sind vollständig eingezahlt.

Das Kapital kann aufgrund eines gemäß Artikel 20 dieser Satzung getroffenen Beschlusses des Alleingeschäfters oder der Gesellschafter der Gesellschaft erhöht oder herabgesetzt werden.

Gesellschaftsanteile werden nur als Namensanteile ausgegeben und sind ins Anteilsregister einzutragen, das von der Gesellschaft oder von einer oder mehreren Personen im Namen der Gesellschaft geführt wird. In diesem Anteilsregister wird der Name des Gesellschafter, sein Wohnsitz oder gewöhnlicher Aufenthaltsort, die Nummer und die Klasse der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile vermerkt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingeschäfters hat, sind die von dem Alleingeschäfters gehaltenen Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Sofern die Gesellschaft mehrere Gesellschafter hat, können die von jedem Gesellschafter gehaltenen Gesellschaftsanteile gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes von 1915 übertragen werden.

Abschnitt III. Gesellschafterversammlungen

Art. 6. Jede ordnungsgemäß einberufene Versammlung der Gesellschafter der Gesellschaft gilt als Vertretung sämtlicher Gesellschafter der Gesellschaft. Sie verfügt über größtmögliche Befugnisse, mit der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft verbundene Handlungen anzuordnen, durchzuführen oder zu bewilligen.

Art. 7. Sofern die Gesellschaft einen Alleingeschäfters hat, stehen diesem sämtliche der Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse zu. Von dem Alleingeschäfters zu fassende Beschlüsse können schriftlich gefasst werden.

Sofern die Gesellschaft mehrere Gesellschafter hat, gelten die Bestimmungen von Artikel 8 für sämtliche von einer Gesellschafterversammlung zu fassenden Beschlüsse.

Jeder Gesellschaftsanteil gewährt eine Stimme.

Ein Gesellschafter kann sich (auf Gesellschafterversammlungen) von einer anderen Person vertreten lassen, die kein Gesellschafter sein muss und ein Geschäftsführer sein kann. Eine zu diesem Zweck gewährte Vollmacht kann schriftlich, per Telegramm, per Fernschreiben, per Fax oder E-Mail erteilt werden.

Art. 8. Sofern kraft Gesetz erforderlich oder, andernfalls, aufgrund einer Entscheidung des Rates der Geschäftsführung, werden die jährlichen Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft gemäß luxemburgischem Recht am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder einem anderen, in der Einladung zur Versammlung genannten Ort abgehalten. Solche jährlichen Gesellschafterversammlungen können im Ausland abgehalten werden, wenn der Rat der Geschäftsführung dies aufgrund des Vorliegens außergewöhnlicher Umstände für erforderlich hält.

Der Rat der Geschäftsführung kann weitere Gesellschafterversammlungen einberufen, die an den in den jeweiligen Einladungen genannten Orten und zu den darin ebenfalls genannten Zeiten abgehalten werden.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen in dieser Satzung gelten im Hinblick auf die Fristen für Einladungen zu Gesellschafterversammlungen und deren Beschlussfähigkeit die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen.

Vorbehaltlich anderweitiger gesetzlicher Bestimmungen oder Bestimmungen dieser Satzung sind auf einer ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung zu fassende Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen der Anwesenden und sich an der jeweiligen Abstimmung beteiligenden Gesellschafter zu fassen.

Die jährlichen Gesellschafterversammlungen sind von dem Rat der Geschäftsführung durch Versendung von Einladungen einzuberufen, die die Tagesordnung enthalten und die, soweit gesetzlich erforderlich, gemäß den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen zu veröffentlichen sind.

Der Rat der Geschäftsführung wird die Tagesordnung erstellen, es sei denn, eine Versammlung findet auf schriftliches Verlangen der Gesellschafter gemäß den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen statt; in einem solchen Fall kann der Rat der Geschäftsführung eine weitere Tagesordnung erstellen.

Sofern bei einer Gesellschafterversammlung alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind, kann eine Versammlung ohne vorherige Einladung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Die Angelegenheiten, die von einer Gesellschafterversammlung behandelt werden, sind auf die in der Tagesordnung genannten Punkte zu beschränken, wobei alle gesetzlich vorgeschriebenen und mit diesen zusammenhängende Punkte zu behandeln sind, es sei denn, alle Gesellschafter einigen sich auf eine andere Tagesordnung. Sofern die Bestellung von Geschäftsführern oder eines Abschlussprüfers auf der Tagesordnung steht, sind die Namen der zur Wahl stehenden Geschäftsführer oder Abschlussprüfer in die Tagesordnung aufzunehmen.

Abschnitt IV. Geschäftsführung

Art. 9. Die Geschäfte der Gesellschaft werden von mindestens drei Geschäftsführern geführt. Die bestellten Geschäftsführer bilden einen Rat der Geschäftsführung.

Der bzw. die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein.

Der bzw. die Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung für einen von dieser bestimmten Zeitraum gewählt, bis ihre Nachfolger gewählt sind und ihr Amt übernehmen. Nach Ablauf seiner Amtszeit kann sich ein Geschäftsführer wieder zur Wahl stellen.

Der bzw. die Geschäftsführer können jederzeit von der Gesellschafterversammlung mit oder ohne die Angabe von Gründen ihres Amtes enthoben werden.

Für den Fall, dass der Posten eines Geschäftsführers aufgrund des Todes, der Eintritts in den Ruhestand eines Geschäftsführers oder aus anderen Gründen vakant wird, können sich die verbleibenden Geschäftsführer versammeln und mit einfacher Mehrheit einen Geschäftsführer wählen, der eine solche Vakanz bis zur nächsten Gesellschafterversammlung ausfüllt.

Art. 10. Der Rat der Geschäftsführung ernannt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Der Vorsitzende führt den Vorsitz sämtlicher Versammlungen der Geschäftsführer der Gesellschaft. Sofern der Vorsitzende bei einer Versammlung abwesend oder nicht handlungsfähig ist, können die Geschäftsführer aus ihrer Mitte einen Vorsitzenden für die Zwecke der jeweiligen Versammlung ernennen.

Der Rat der Geschäftsführung kann einen Sekretär ernennen, der kein Geschäftsführer sein muss und für die Führung des Protokolls von Versammlungen des Rates der Geschäftsführung und von Gesellschafterversammlungen verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführung kann jeweils Bevollmächtigte („Officers“) der Gesellschaft ernennen, einschließlich eines Managing Directors, eines General Managers, eines Assistant Managers oder sonstiger Bevollmächtigte, die im Hinblick auf den Betrieb und die Verwaltung der Gesellschaft für erforderlich gehalten werden. Bevollmächtigte müssen keine Geschäftsführer, oder Gesellschafter der Gesellschaft sein. Die ernannten Bevollmächtigten haben die ihnen von dem Rat der Geschäftsführung zugewiesenen Befugnisse und Pflichten.

Der Rat der Geschäftsführung versammelt sich auf Einladung des Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern an dem in der jeweiligen Einladung genannten Ort.

Sämtlichen Geschäftsführern ist mindestens drei (3) Tage vor Beginn einer solchen Versammlung eine schriftliche Einladung zusammen mit einer Tagesordnung zu übermitteln, in der sämtliche Geschäftsordnungspunkte aufgeführt sind. Von dieser Frist kann in dringenden Ausnahmefällen abgewichen werden, in denen die näheren Umstände in der Einladung auszuführen sind. Auf eine Einladung kann verzichtet werden, sofern sämtliche Geschäftsführer einer solchen Verfahrensweise schriftlich, per Telegramm, Fax oder E-Mail zustimmen. Für einzelne Versammlungen, deren Zeit und Ort vorab durch Gesellschafterbeschluss festgelegt worden sind, ist keine weitere Einladung erforderlich.

Geschäftsführer können sich bei Versammlungen des Rates der Geschäftsführung vertreten lassen, indem sie einen anderen Geschäftsführer schriftlich, per Telegramm, Fax oder E-Mail zu ihrem Vertreter ernennen.

Geschäftsführer, die an einem Versammlungsort nicht physisch anwesend sind, können an einer Versammlung des Rates der Geschäftsführung per Konferenzschaltung oder auf einem ähnlichen Kommunikationsweg teilnehmen, wobei sich alle Teilnehmer einer solchen Versammlung gegenseitig hören können müssen, und eine Teilnahme an einer solchen Versammlung kommt einer persönlichen Teilnahme gleich.

Eine Versammlung der Geschäftsführer der Gesellschaft kann nur wirksam beraten und handeln, wenn mindestens zwei Geschäftsführer bei einer Versammlung des Rates der Geschäftsführung anwesend oder vertreten sind. Beschlüsse sind mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer zu fassen. Im Falle eines Patts hat der Vorsitzende die entscheidende Stimme.

Von sämtlichen Geschäftsführern unterzeichnete Beschlüsse werden in Schriftform dokumentiert und sind genauso gültig und wirksam wie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung gefasste Beschlüsse. Solche Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Ausfertigungen eines Beschlusses gezeichnet sein und können per Brief, Telegramm, Fax oder E-Mail erfolgen.

Das Protokoll von Versammlungen der Geschäftsführer der Gesellschaft ist von dem Vorsitzenden oder, sofern dieser abwesend ist, von dem stellvertretenden, nur für die jeweilige Versammlung ernannten Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Kopien von oder Auszüge aus solchen Protokollen, die gegebenenfalls in Gerichtsverfahren oder bei anderen Gelegenheiten vorgelegt werden, sind von dem Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einem Geschäftsführer gemeinsam mit dem Sekretär oder dem stellvertretenden Sekretär zu unterzeichnen.

Art. 11. Der Rat der Geschäftsführung ist befugt, die Richtung und Art der Geschäftsführung und der Geschäfte der Gesellschaft festzulegen.

Der Geschäftsführer bzw. der Rat der Geschäftsführung ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um sämtliche im Interesse der Gesellschaft stehenden Verwaltungshandlungen und -verfügungen vorzunehmen. Sämtliche Befugnisse, die nicht kraft Gesetzes oder gemäß dieser Satzung ausdrücklich der jährlichen Gesellschafterversammlung zugewiesen sind, werden vom Rat der Geschäftsführung ausgeübt.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern der Gesellschaft, oder durch die alleinige oder gemeinsame Unterschrift einer oder mehrerer Person(en), auf die ein solches Zeichnungsrecht durch den Rat der Geschäftsführung übertragen worden ist, vertreten.

Art. 13. Der Rat der Geschäftsführung kann seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäfte der Gesellschaft, einschließlich des Rechts, für die Gesellschaft zu zeichnen, sowie seine Befugnisse, Handlungen zur Förderung der Unternehmenspolitik und des Gesellschaftszwecks vorzunehmen, an Bevollmächtigte der Gesellschaft oder andere Personen übertragen, die wiederum berechtigt sind, Untervollmachten zu erteilen, sofern sie von dem Rat der Geschäftsführung hierzu ermächtigt worden sind.

Art. 14. Verträge oder andere Transaktionen der Gesellschaft mit einer anderen Gesellschaft oder einem anderen Unternehmen bleiben unberührt und werden nicht unwirksam, wenn einer oder mehrere der Geschäftsführer oder Bevollmächtigte der Gesellschaft aufgrund persönlicher Beziehungen ein Interesse an dieser anderen Gesellschaft oder diesem anderen Unternehmen hat oder haben oder dort Geschäftsführer oder Bevollmächtigter oder Mitarbeiter ist oder sind.

Falls ein Geschäftsführer oder Bevollmächtigter der Gesellschaft möglicherweise aus anderen Gründen als aufgrund des Umstands, dass er Geschäftsführer, Bevollmächtigter, Mitarbeiter oder Inhaber von Wertpapieren oder sonstigen Beteiligungen des anderen Unternehmens ist, ein persönliches Interesse an einem Vertrag oder einer Transaktion der Gesellschaft hat, wird der Geschäftsführer oder Bevollmächtigte den Rat der Geschäftsführung von diesem persönlichen Interesse in Kenntnis setzen und von einer Beteiligung an Beschlussfassungen hinsichtlich eines solchen Vertrags oder einer solchen Transaktion absehen. Die jeweils nächste Gesellschafterversammlung ist von einem solchen Vertrag oder einer solchen Transaktion und dem persönlichen Interesse des betreffenden Geschäftsführers oder Bevollmächtigten zu unterrichten.

Art. 15. Die Gesellschaft kann einen Geschäftsführer oder Bevollmächtigten, seine Erben, Testamentsvollstrecker oder Nachlassverwalter für angemessene Kosten schadlos halten, die diesem oder diesen in Zusammenhang mit einem Anspruch, einer Klage oder einem Verfahren entstanden sind, die möglicherweise auf der jetzigen oder früheren Tätigkeit des Betroffenen als Geschäftsführer oder Bevollmächtigter für die Gesellschaft oder für eine andere Gesellschaft beruhen, sofern dies verlangt wird, deren Anteilinhaber oder Gläubiger die Gesellschaft ist, wenn der Betreffende insoweit keinen anderen Ersatzanspruch hat; dies gilt nicht, wenn der Geschäftsführer oder Bevollmächtigte wegen grober Fahrlässigkeit oder Vorsatz rechtskräftig verurteilt wird; wird ein Vergleich geschlossen, erfolgt die Schadloshaltung nur bezüglich solcher vom Vergleich erfassten Punkte, bezüglich derer - laut Auskunft eines Rechtsberaters gegenüber der Gesellschaft - keine Pflichtverletzung der schadlos zu haltenden Person vorliegt. Das vorstehende Recht auf Schadensersatz schließt andere, dem Geschäftsführer oder Bevollmächtigten möglicherweise zustehende Rechte nicht aus.

Abschnitt V. Buchhaltung, Ausschüttung von Dividenden

Art. 16. Die Geschäfte der Gesellschaft, ihre finanzielle Situation sowie ihre Bücher werden von einem (oder mehreren) Abschlussprüfer(n) überwacht, bei denen es sich um reviseur d'entreprises agréé(s) handelt. Der Abschlussprüfer (oder die Abschlussprüfer) wird von den Gesellschaftern bei der jährlichen Gesellschafterversammlung für einen Zeitraum bestimmt, der am Tage der nächsten jährlichen Gesellschafterversammlung endet, die über die Bestellung des Nachfolgers oder der Nachfolger entschieden wird.

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Von dem Jahresüberschuss der Gesellschaft werden fünf Prozent (5 %) in die gesetzlich vorgeschriebenen Reserven eingestellt. Diese Zuführung von Geldern endet, sobald und solange die Reserven bei zehn Prozent (10 %) des Kapitals der Gesellschaft gemäß Artikel 5 dieser Satzung oder dem gegebenenfalls gemäß Artikel 5 dieser Satzung herauf- oder herabgesetzten Betrag liegen.

Die Gesellschafterversammlung beschließt jährlich über die Verwendung des Jahresüberschusses; sie kann ggf. Dividenden festsetzen oder den Rat der Geschäftsführung anweisen, dies zu tun.

Der Rat der Geschäftsführung kann im gesetzlich vorgesehenen Rahmen einstimmig die Ausschüttung von Interimdividenden beschließen.

Abschnitt VI. Auflösung, Liquidation

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Bei den Liquidatoren kann es sich um natürliche oder juristische Personen handeln, die von der Gesellschafterversammlung bestellt werden, die über die Auflösung entscheidet und die Befugnisse und die Vergütung der Liquidatoren bestimmt.

Abschnitt VII. Änderungen

Art. 20. Diese Satzung kann im Rahmen einer Gesellschafterversammlung geändert werden, wenn diese beschlussfähig ist und die nach luxemburgischem Recht erforderlichen Mehrheiten erreicht werden.

Art. 21. Alle Fragen, die nicht in dieser Satzung geregelt sind, sind gemäß dem Gesetz von 1915 und dem Gesetz von 2007 zu lösen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2016.

Zeichnung und Zahlung

Das Kapital der Gesellschaft wird folgendermaßen gezeichnet:

Die oben genannte Stichting Donald zeichnet einhundert (100) Gesellschaftsanteile gegen eine Bareinzahlung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-).

Der Nachweis über diese Zahlung wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht.

Kosten

Die von der Gesellschaft infolge der Gründung der Gesellschaft zu tragenden Kosten belaufen sich auf neunhundert Euro.

Gesellschafterversammlung

Als Inhaberin des gesamten gezeichneten Kapitals der Gesellschaft fasst die oben genannte Person in Ausübung der der Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse die folgenden Beschlüsse:

(i) Die folgenden Personen werden für unbestimmte Dauer als Geschäftsführer bestellt

- Dr. Bernhard Engelbrecht, geboren am 21. Dezember 1967 in München, Deutschland, mit beruflicher Anschrift in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

- Herrn Christian Berg, geboren am 08. September 1974 in Trier, Deutschland, mit beruflicher Anschrift in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg; und

- Herrn Horst Franz Baumann, geboren am 02. März 1961 in Mettlach, Deutschland, mit beruflicher Anschrift in 9, place de Clairefontaine, L-1341 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(ii) Als unabhängiger Abschlussprüfer wird für die Dauer eines Zeitraums bis zum Ende der jährlichen Gesellschafterversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2016 berät, PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg (RCS Luxemburg, Sektion B Nummer 65 477) bestellt;

(iii) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Daraufhin wurde der vorstehende Akt in Luxemburg zu dem oben genannten Datum notariell beurkundet.

Nachdem der Text dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen wurde, dessen Vor- und Nachname, Status und Wohnsitz dem Notar bekannt sind, wurde die vorliegende Urkunde im Original von demselben Bevollmächtigten gemeinsam mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: P. AUDESIRK, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 4. Februar 2016. Relation: EAC/2016/3157. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.- EUR).

Der Einnnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2016064292/262.

(160026243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Bombardier Transportation Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.004,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.272.

In the year two thousand and sixteen, on the twentieth day of January.

Before Maître Jacques Kessler, Notary established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bombardier Transportation Global Holding SE, a Societas Europaea organized and existing under the laws of the Netherlands, having its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands, with office address at Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam, the Netherlands and registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce under number 34287610 (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. - The appearing party is the sole shareholder of Bombardier Transportation Financial Services S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.272 (the “Company”).

II. - The 100,003 (one hundred thousand three) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 100,003 (one hundred thousand three Euro) to EUR 100,004 (one hundred thousand four Euro) by the issuance of one (1) new share with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium in an amount of EUR 599,999,999 (five hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
3. Subscription and payment by Bombardier Transportation Global Holding SE of the new share by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR one (1 Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 100,003 (one hundred thousand three) to EUR 100,004 (one hundred thousand four euro) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the “New Share”), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 599,999,999 (five hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro) (the “Share Premium”), the whole to be fully paid-up through a contribution in kind consisting of a receivable held against Bombardier Transportation (Global Holding) UK Limited, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at Two Pancras Square, King’s Cross, London N1C 4AG, United Kingdom and registered with the Companies House under registration number 09862744, in an aggregate amount of EUR 600,000,000 (six hundred million Euro) (the “Contribution”).

Third resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Da-Chao, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share.

The issue of the New Share is also subject to the payment of the Share Premium. The New Share and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 600,000,000 (six hundred million Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated January 20, 2016, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Andreas Lüben, category A Manager, with professional address at Schöneberger Ufer 1, D - 10785 Berlin, Germany;

b) Mr. Clive Malcolm Griffiths, category B Manager, with professional address at, 9 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

c) Mrs. Ailbhe Jennings, category B Manager, with professional address at, 9 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Grand Duchy of Luxembourg.

all represented here by Mrs. Sofia Da-Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Bombardier Transportation Global Holding SE: 100,004 (one hundred thousand four euro) shares.

The notary acts that the one hundred thousand four euro (100,004) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at one hundred thousand four euro (EUR 100,004), represented by one hundred thousand four (100,004) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each."

No other amendments shall be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingtième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bombardier Transportation Global Holding SE, une société européenne constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social sis à Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce Hollandaise sous le numéro 34287610 (l'«Associé Unique»),

Par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - La partie comparante est l'associé unique de «Bombardier Transportation Financial Services S.à r.l.», une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.272 (la «Société»).

II. - Les 100.003 (cent mille trois) parts sociales avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l' Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Renonciation au droit de convocation;

2. - Augmentation du capital social de la Société d' un montant de 1 EUR (un Euro) afin de le porter de son montant actuel de 100.003 EUR (cent mille trois Euros) à 100.004 EUR (cent mille quatre Euros) par l' émission de 1 (une) nouvelle part sociale d' une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), moyennant le paiement d' une prime d' émission d' un montant total de 599.999.999 EUR (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros) payable sur le compte de la prime d' émission de la Société;

3. - Souscription et paiement par Bombardier Transportation Global Holding SE de la nouvelle part sociale par voie d'apport en nature;

4. - Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. - Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. - Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l' Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 EUR (un Euro), afin de le porter de son montant actuel de 100.003 EUR (cent mille trois Euros) à un montant de 100.004 EUR (cent mille quatre Euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) (la «Nouvelle Part Sociale»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 599.999.999 EUR (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros) payable sur le compte de la prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en nature consistant en une créance détenue contre Bombardier Transportation (Global Holding) UK Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d' Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Two Pancras Square, King's Cross, Londres N1C 4AG, Royaume-Uni and enregistrée auprès du Companies House sous le numéro d' enregistrement 09862744, d'un montant total de 600.000.000 EUR (six cent millions d' Euros) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

L' Associé Unique ensuite décide d' accepter la souscription et le paiement par l' Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et le paiement de la Prime d' Emission par voie de l' Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Ensuite intervient l' Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d' une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale.

L'émission de la nouvelle Part Sociale est aussi sujette au paiement de la Prime d' Emission. La Nouvelle Part Sociale et la Prime d' Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen de l' Apport.

Evaluation

La valeur nette de l' Apport est d'un montant de 600.000.000 (six cent millions d' Euros)

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société selon une déclaration de valeur en date du 20 janvier 2016, laquelle restera annexée à cet acte afin d'être soumis avec lui aux formalités d' enregistrement.

Preuve de l' existence de l' Apport

Une preuve de l' existence de l' Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Ensuite interviennent

a) M. Andreas Lüben, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sis à Schöneberger Ufer 1, D - 10785 Berlin, Allemagne;

b) M. Clive Malcolm Griffiths, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sis à, 9 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; and

c) Mme. Ailbhe Jennings, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelles sis à 9 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

tous ici représentés par Mme Sofia Da-Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de la valeur de l'apport ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et de la libération

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Bombardier Transportation Global Holding SE: 100.004 (cent mille quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro).

Le notaire établit que les cent mille quatre (100.004) parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à cent mille quatre Euros (100.004 EUR), représenté par cent mille quatre (100.004) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune. »

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français.

Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour fixé en-tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2016. Relation: EAC/2016/2348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016064279/207.

(160026332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

CCP IV Garching S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 198.452.

In the year two thousand sixteen, on the thirteenth day of January,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CCP IV Garching S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 198452 (the Company).

The Company was incorporated on July 2, 2015 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2371, on September 3, 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared

CCP IV Logistics Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 198359 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of subclasses of shares in the share capital of the Company, namely the class A-1 ordinary shares, the class B-1 ordinary shares, the class A-2 redeemable shares and the class B-2 redeemable shares (respectively the Class A-1 Shares, the Class A-2 Shares, the Class B-1 Shares and the Class B-2 Shares), all having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Conversion of (i) eleven thousand two hundred fifty (11,250) existing ordinary shares into eleven thousand two hundred fifty (11,250) Class A-1 Shares, (ii) one thousand two hundred fifty (1,250) existing ordinary shares into one thousand two hundred fifty (1,250) Class B-1 Shares, (iii) nine (9) existing redeemable shares into nine (9) Class A-2 Shares and (iv) one (1) existing redeemable share into one (1) Class B-2 Share;

3. Amendment and restatement of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect items 1 and 2 above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and the change to the share capital of the Company and at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions.

First resolution

The Meeting resolves to create classes of shares as follows:

- the class A-1 ordinary shares (the Class A-1 Shares);
- the class B-1 ordinary shares (the Class B-1 Shares);
- the class A-2 redeemable shares (the Class A-2 Shares); and
- the class B-2 redeemable shares (the Class B-2 Shares).

Second resolution

The Meeting resolves to convert (i) eleven thousand two hundred fifty (11,250) existing ordinary shares into eleven thousand two hundred fifty (11,250) Class A-1 Shares, (ii) one thousand two hundred fifty (1,250) existing ordinary shares into one thousand two hundred fifty (1,250) Class B-1 Shares (iii) nine (9) existing redeemable shares into nine (9) Class A-2 Shares and (iv) one (1) existing redeemable share into one (1) Class B-2 Share.

Third resolution

The Meeting resolves to amend and restated article 5.1 of the articles of association of the Company as follows:

“ **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and ten euros (EUR 12,510.-) and is represented by

- (i) eleven thousand two hundred fifty (11,250) class A-1 ordinary shares (the Class A-1 Shares);
- (ii) one thousand two hundred fifty (1,250) class B-1 ordinary shares (the Class B-1 Shares and, together with the Class A-1 Shares, the Ordinary Shares);
- (iii) nine (9) existing class A-2 redeemable shares (the Class A-2 Shares);
- (iv) one (1) existing class B-2 redeemable share (the Class B-2 Share and, together with the Class A-2 Shares, the Redeemable Shares)

all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, and each having the specific distribution rights as determined in the present Articles.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l.,

each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares and the change to the share capital of the Company in the register of shareholders of the Company and at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1.400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le treizième jour de janvier,
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CCP IV Garching S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198452 (la Société).

La Société a été constituée le 2 juillet 2015 suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2371, le 3 septembre 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu,

CCP IV Logistics Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198359 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, de résidence professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de sous classes de parts sociales dans le capital social, nommément la classe de parts sociales ordinaires A-1, la classe de parts sociales ordinaires B-1, la classe de parts sociales remboursables A-2 et la classe de parts sociales remboursable B-2 (respectivement les Parts Sociales de Classe A-1, Parts Sociales de Classe B-1, les Parts Sociales de Classe A-2 et les Parts Sociales de Classe B-2), chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-);

2. Conversion de (i) onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales ordinaires existantes en onze mille deux cent cinquante (11.250) Parts Sociales de Classe A-1, (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires existantes en mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe B-1, (iii) neuf (9) parts sociales remboursables existantes en neuf (9) Parts Sociales de Classe A-2 et (iv) une (1) part sociale remboursable existante en une (1) Part Sociale de Classe B-2;

3. Modification et refonte de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des associés de la Société et l'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg des parts sociales nouvellement émises et des changements au capital social de la Social et de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

5. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer des classes de parts sociales comme suit:

- la classe de parts sociales ordinaires A-1 (les Parts Sociales de Classe A-1);
- la classe de parts sociales ordinaires B-1 (les Parts Sociales de Classe B-1);
- la classe de parts sociales remboursables A-2 (les Parts Sociales de Classe A-2); et
- la classe de parts sociales remboursables B-2 (les Parts Sociales de Classe B-2).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir (i) onze mille deux-cent cinquante (11.250) parts sociales ordinaires existantes en onze mille deux cent cinquante (11.250) Parts Sociales de Classe A-1, (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires existantes en mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe B-1, (iii) neuf (9) parts sociales remboursables existantes en neuf (9) Parts Sociales de Classe A-2 et (iv) une (1) part sociale remboursable existante en une (1) Part Sociale de Classe B-2.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent dix euros (EUR 12.510,-) est représenté par:

- (i) onze mille deux-cent cinquante (11.250) parts sociales ordinaires de Classe A-1 (les Parts Sociales de Classe A-1);
- (ii) mille deux-cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de Classe B-1 (les Parts Sociales de Classe B-1 et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A-1, les Parts Sociales Ordinaires);
- (iii) neuf (9) parts sociales remboursables de Classe A-2 (les Parts Sociales de Classe A-2); et
- (iv) une (1) part sociale remboursable de Classe B-2 (la Part Sociale de Classe B-2 et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A-2, les Parts Sociales Remboursables).

toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et toutes ayant des droits de distribution spécifique comme déterminé dans les présents Statuts.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des associés de la Société et l'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg des parts sociales nouvellement émises et des changements au capital social de la Social et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/935. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064352/177.

(160026100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

—
In the year two thousand and sixteen, on the twenty-seventh day of January,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Alphonse Lentz, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, of 17 April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 525 of 15 May 2003 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93081 ("Tamweelview European Holdings"). The articles of incorporation of Tamweelview European Holdings have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 7 December 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open by Me Manfred MULLER, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Catherine KREMER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Stephan WELING, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To consider and, if thought fit, increase the share capital of Tamweelview European Holdings by an amount of one million two hundred thirty-six thousand two hundred euro (EUR 1,236,200.-) so as to raise it from its present amount of one billion fifty-six million one hundred eighty-nine thousand six hundred euro (EUR 1,056,189,600.-) to one billion fifty-seven million four hundred twenty-five thousand eight hundred euro (EUR 1,057,425,800.-).

2 To consider and, if thought fit, issue twelve thousand three hundred sixty-two (12,362) new class Z common shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To consider and, if thought fit, acknowledge the waiver by all the existing shareholders of Tamweelview European Holdings of their preferential subscription rights and to accept subscription for these new class Z common shares with payment of a share premium in a total amount of eleven million one hundred twenty-six thousand one hundred thirty euro (EUR 11,126,130.-) and to accept full payment in cash for these new class Z common shares by Oliam S.A..

4 To consider and, if thought fit, amend the first paragraph of article 3.1 of the articles of association of Tamweelview European Holdings, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, after having been signed by the proxyholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole share capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the extraordinary general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of Tamweelview European Holdings by an amount of one million two hundred thirty-six thousand two hundred euro (EUR 1,236,200.-) so as to raise it from its present amount of one billion fifty-six million one hundred eighty-nine thousand six hundred euro (EUR 1,056,189,600.-) to one billion fifty-seven million four hundred twenty-five thousand eight hundred euro (EUR 1,057,425,800.-).

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to issue twelve thousand three hundred sixty-two (12,362) new class Z common shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of Tamweelview European Holdings had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared OLIAM S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 198784 (the “Subscriber”), represented by Me Manfred MULLER by virtue of a proxy given on 26 January 2016.

The Subscriber declared to subscribe to twelve thousand three hundred sixty-two (12,362) new class Z common shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, with payment of a share premium in a total amount of eleven million one hundred twenty-six thousand one hundred thirty euro (EUR 11,126,130.-) and to fully pay up these new shares in cash.

The amount of twelve million three hundred sixty-two thousand three hundred thirty euro (EUR 12,362,330.-) was thus as from that moment at the disposal of Tamweelview European Holdings, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares to the above mentioned Subscriber.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 3.1 of the articles of incorporation of Tamweelview European Holdings in order to reflect the above resolutions.

Said paragraph will from now on read as follows:

“Tamweelview’s share capital is set at one billion fifty-seven million four hundred twenty-five thousand eight hundred euro (EUR 1,057,425,800.-), divided into ten million five hundred seventy-four thousand two hundred fifty-eight (10,574,258) class Z common shares (the “Class Z Common Shares” or the “Common Shares”), with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, entirely paid in.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by Tamweelview European Holdings as a result of the present deed are estimated at five thousand three hundred euro (EUR 5,300.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-septième jour du mois de janvier,
par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Alphonse Lentz, notaire résidant alors à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 525 du 15 mai 2003, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93081 («Tamweelview European Holdings»). Les statuts de Tamweelview European Holdings ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 7 décembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Me Manfred MULLER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Catherine KREMER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Stephan WELING, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Examen de et, si jugé approprié, décision d'augmenter le capital social de Tamweelview European Holdings à concurrence d'un montant d'un million deux cent trente-six mille deux cents euros (EUR 1.236.200,-) pour le porter de son montant actuel d'un milliard cinquante-six millions cent quatre-vingt-neuf mille six cents euros (EUR 1.056.189.600,-) à un montant d'un milliard cinquante-sept millions quatre cent vingt-cinq mille huit cents euros (EUR 1.057.425.800,-).

2 Examen de et, si jugé approprié, décision d'émettre douze mille trois cent soixante-deux (12.362) nouvelles actions ordinaires de classe Z d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Examen de et, si jugé approprié, décision d'accepter la renonciation par tous les actionnaires existants de Tamweelview European Holdings de leur droit préférentiel de souscription et acceptation de la souscription de ces nouvelles actions ordinaires de classe Z avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze millions cent vingt-six mille cent trente euros (EUR 11.126.130,-) et acceptation du paiement intégral en numéraire pour ces nouvelles actions ordinaires de classe Z par Oliam S.A..

4 Examen de et, si jugé approprié, décision de modifier l'alinéa premier de l'article 3.1 des statuts de Tamweelview European Holdings, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été dûment avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a adopté, à chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de Tamweelview European Holdings à concurrence d'un montant d'un million deux cent trente-six mille deux cents euros (EUR 1.236.200,-) pour le porter de son montant actuel d'un milliard cinquante-six millions cent quatre-vingt-neuf mille six cents euros (EUR 1.056.189.600,-) à un montant d'un milliard cinquante-sept millions quatre cent vingt-cinq mille huit cents euros (EUR 1.057.425.800,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'émettre douze mille trois cent soixante-deux (12.362) nouvelles actions ordinaires de classe Z, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existants de Tamweelview European Holdings ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces nouvelles actions.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu OLIAM S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198784 (le "Souscripteur"), représentée par Me Manfred MULLER, en vertu d'une procuration donnée le 26 janvier 2016.

Le Souscripteur a déclaré souscrire douze mille trois cent soixante-deux (12.362) nouvelles actions ordinaires de classe Z, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze millions cent vingt-six mille cent trente euros (EUR 11.126.130,-) et libérer intégralement en espèces ces actions nouvelles.

Le montant de douze millions trois cent soixante-deux mille trois cent trente euros (EUR 12.362.330,-) a dès lors été à la disposition de Tamweelview European Holdings à partir de ce moment, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les douze mille trois cent soixante-deux (12.362) actions nouvelles au Souscripteur susmentionné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 3.1 des statuts des statuts de Tamweelview European Holdings pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de Tamweelview est fixé à un montant d'un milliard cinquante-sept millions quatre cent vingt-cinq mille huit cents euros (EUR 1.057.425.800,-), représenté par dix millions cinq cent soixante-quatorze mille deux cent cinquante-huit (10.574.258) actions ordinaires de classe Z (les «Actions Ordinaires de Classe Z» ou les «Actions Ordinaires»), d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par Tamweelview European Holdings en raison du présent acte sont évalués à cinq mille trois cents euros (EUR 5.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. MULLER, C. KREMER, S. WELING, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 février 2016. Relation: 1LAC/2016/3617. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 09 février 2016.

Référence de publication: 2016064153/194.

(160025449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Historic.UL - Association des étudiants en histoire de l'Université du Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3877 Schiffflange, 31, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg F 10.704.

— STATUTS

Entre les soussignés: Mr. Carelli, Jim, Luxembourgeois, 4A, Bickeltchen/ L-8373/ Hobscheid, Mr. Courtoy Jérôme, Luxembourgeois, 31, rue du Stade/ L-3877/ Schiffflange et Mr. Mahnen, Ben, Luxembourgeois, 17 route du vin/L-5495/ Wintrange, tous étudiants, il est constituée une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, telle que modifiée ultérieurement.

Dénomination, siège, durée et objet

Art. 1^{er}. L'Association est dénommée "Historic.UL. Association des étudiants en histoire de l'Université du Luxembourg, ci-après "HUL - AEHUL"

Art. 2. Le siège de l'Historic.UL est situé à Schiffflange.

Art. 3. La durée de l'Historic.UL est illimitée.

Art. 4. L'Historic.UL a pour objet:

- de réunir les étudiants en histoire de l'Université du Luxembourg
- de cultiver entre eux l'amitié et la solidarité

- de favoriser les rapports entre les étudiants et le département d'histoire de l'Université du Luxembourg.
- de servir de point de repère pour les nouveaux et futurs étudiants du département d'histoire de l'Université du Luxembourg.

L'Historic,UL organise des manifestations visant à atteindre ces buts.

L'Historic.UL est neutre en matière ethnique, religieuse, politique et idéologique.

Membres

Art. 5. Le nombre des membres est illimité, sans être inférieur à trois.

Art. 6. L'AELL se compose de membres actifs, de membres passifs et de membres honoraires.

1. Ne seront membres actifs que ceux qui étudient, remplissent les tâches d'un assistant ou font un doctorat dans le département d'histoire de l'Université du Luxembourg.

2. Aura qualité de membre passif

- Tout membre actif ne répondant plus à la condition indiquée à l'alinéa précédent pour cause de fin d'études.

- Tout enseignant de l'Université du Luxembourg souhaitant adhérer à l'association.

3. Le Conseil d'Administration peut conférer et retirer par vote à majorité absolue la qualité de membre honoraire aux personnes ne pouvant plus être membre actif ou passif pour une raison ou une autre.

Ne sera membre que celui qui en aura manifesté sa volonté d'une manière ou d'une autre.

L'adhésion d'un membre peut être refusée par le Conseil d'Administration à l'unanimité.

Art. 7. La cotisation maximale à payer par les membres est fixée à 40 Euros. L'Assemblée Générale fixera, sur proposition du Conseil d'Administration, le montant de la cotisation pour l'exercice à venir.

Art. 8. Perte de la qualité de membre:

1. La qualité de membre se perd par la démission: tout membre de l'Historic.UL est libre de se retirer de l'Historic.UL en adressant par écrit sa démission au Conseil d'Administration.

2. La qualité de membre se perd par l'exclusion: l'exclusion d'un membre de l'Historic.UL ne peut être prononcée que par le Conseil d'Administration statuant à la majorité des deux tiers des voix.

3. Tout membre dont l'activité ira à l'encontre des intérêts de l'Historic.UL, pourra être exclu par simple décision (à majorité absolue) du Conseil d'Administration.

4. La qualité de membre se perd par le non-paiement de la cotisation dans le mois qui suit la fixation de la cotisation.

L'associé démissionnaire ou exclu perd tous ses droits et privilèges conférés par l'Historic.UL et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées et n'a aucun droit sur le fonds social. De même, il ne peut exiger la liquidation de l'Historic.UL.

Administration

Art. 9. L'Historic.UL est administrée par un Conseil d'Administration composé d'un président, d'un secrétaire, d'un coordinateur, d'un trésorier et de 6 membres (au maximum) qui doivent être membres actifs. Les membres actifs ayant au moins 18 ans sont éligibles comme administrateurs.

La distribution des postes à pourvoir se fait selon le règlement interne. L'Assemblée Générale renouvelle les mandats du Conseil d'Administration chaque année à majorité simple des voix des membres présents et représentés. En cas de parité des voix, un ballottage aura lieu. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 10. En cas de démission ou de révocation d'un ou de plusieurs membres du Conseil d'Administration avant l'expiration de son mandat, les membres restants, sans être inférieur à quatre, continuent à former un Conseil d'Administration. Il est pourvu, à la prochaine Assemblée Générale, à la vacance de poste par la nomination d'un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. L'admission aux différentes fonctions comme président, coordinateur, trésorier et secrétaire sera décidée lors de la première réunion du nouveau Conseil d'Administration. La décision est prise à la majorité simple des voix.

Art. 12. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. Toutefois, il peut déléguer la présidence à l'administrateur de son choix.

Art. 13. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la majorité des administrateurs. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de parité de voix, celui qui préside à voix prépondérante. Toutes les décisions ainsi prises obligent les membres.

Art. 14. Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou les statuts.

Il gère les affaires de l'Historic.UL. Il représente l'Historic.UL dans ses relations avec les tiers. La signature du président ou du coordinateur doit être contresignée par le secrétaire ou le trésorier pour engager valablement l'Historic.UL envers des tiers, à l'exception des actes de gestion courante valablement accomplis par un administrateur seul.

Art. 15. Le Conseil d'Administration se réunit suivant les besoins de l'Historic.UL, sur convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Art. 16. Le Conseil d'Administration élabore le règlement interne qui engage chaque membre. Toute modification doit être prise à l'unanimité du Conseil d'Administration. La modification doit être communiquée dans les trois jours. La contestation écrite doit intervenir dans les quinze jours. A défaut, la modification est acquise.

Assemblée Générale

Art. 17. L'Assemblée Générale se compose de tous les membres actifs et passifs présents et représentés. Le Conseil d'Administration a le droit de convoquer des invités d'honneur.

Art. 18. Dans les Assemblées Générales les membres actifs et passifs ont un droit de vote égal.

Art. 19. Tout membre peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre. Le nombre de mandats par membre est limité à un.

Art. 20. L'Assemblée Générale est convoquée au mois de mars de chaque année à une date fixée par le Conseil d'Administration ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande ou lorsque le Conseil d'Administration le juge nécessaire.

Art. 21. La convocation aux Assemblées Générales a lieu par écrit. La convocation doit être envoyée 15 jours avant l'Assemblée Générale. Elle doit mentionner l'ordre du jour, fixé par le Conseil d'Administration.

En général, aucune décision ne peut être prise sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour. Toutefois, exceptionnellement, l'Assemblée Générale pourra déroger à cette disposition sur proposition du Conseil d'Administration ou sur proposition signée d'un nombre égal au cinquième du total des membres de la dernière liste annuelle.

Art. 22. L'Assemblée Générale

1. élit et révoque les administrateurs conformément à la procédure prévue par les statuts et le règlement interne;
2. examine les comptes de l'exercice écoulé ainsi que le budget de l'exercice en cours;
3. modifie les statuts;
4. décide de la dissolution de l'Historic.UL et de sa mise en liquidation;
5. d'une manière générale, prend les décisions qui s'imposent et statue sur toutes les affaires qui lui sont soumises.

Art. 23. Toute Assemblée Générale ne prendra des résolutions valables qu'à la majorité absolue des voix. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur la modification des statuts, la révocation des administrateurs que si elle réunit les deux tiers des membres et que si la modification, la révocation est adoptée à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 24. Le Conseil d'Administration décide de la manière dont les décisions de l'Assemblée Générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers.

Art. 25. Tout membre quittant l'Historic.UL est tenu de remplir toutes les obligations contractées envers elle. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit à l'actif de la société.

Fonds social

Art. 26. Les ressources de l'Historic.UL se composent notamment:

1. des cotisations des membres
2. des subventions
3. des dons et des legs en sa faveur

L'argent est utilisé pour financer l'ASBL et leurs activités.

Art. 27. L'exercice commence le 1^{er} novembre et finit le 31 octobre. Les comptes sont arrêtés le 31 octobre de chaque année et soumis pour approbation à l'Assemblée Générale.

Art. 28. L'Assemblée Générale qui prononcera la dissolution volontaire de l'Historic.UL, à la majorité des trois quarts de tous les membres actifs et passifs, statuera aussi sur l'emploi et l'affectation du patrimoine social, d'après les directives du règlement interne. Elle désignera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs attributions et pouvoirs.

- Gestion du patrimoine après dissolution

Art. 30. La loi du 21 avril 1928 telle que modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 règle tous les cas et dispositions qui ne seraient pas prévus dans les présents statuts.

Schiffflange, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016064123/120.

(160025763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 477.499,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 168.924.

—
In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Meyer Bergman European Retail Partners II-T, LLC, a Delaware limited liability company, incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America,

And

Meyer Bergman European Retail Partners II-TE, LLC, a Delaware limited liability company, incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America,

both here represented by Mr Jan Dobrzensky, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12C, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register, under number B 168924, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1577 on 22 June 2012.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, up to four hundred and seventy-seven thousand four hundred and ninety-nine euro (EUR 477,499) through the issuance of four hundred and sixty-four thousand nine hundred and ninety-nine (464,999) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. Amendment of article 6 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the shareholders take, and require the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decide to increase the Company’s share capital by an amount of four hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 464,999) represented by four hundred and sixty-four thousand nine hundred and ninety-nine (464,999) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, up to four hundred and seventy-seven thousand four hundred and ninety-nine euro (EUR 477,499) through the issuance of four hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-nine (464,999) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The four hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-nine (464,999) new shares issued have been subscribed as follows:

- Fifty-one thousand five hundred and ninety-eight (51,598) shares have been subscribed by Meyer Bergman European Retail Partners II-T, LLC, prenamed, here represented as aforementioned, for the price of fifty-one thousand five hundred and ninety-eight euro and twenty-six cents of a euro (EUR 51,598.26);

- Four hundred and thirteen thousand four hundred and one (413,401) shares have been subscribed by Meyer Bergman European Retail Partners II-TE, LLC, prenamed, here represented as aforementioned, for the price of four hundred and thirteen thousand four hundred and one euro and seventy-four cents of a euro (EUR 413,401.74).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash made by Meyer Bergman European Retail Partners II-T, LLC, consisting of fifty-one thousand five hundred and ninety-eight euro and twenty-six cents of a euro (EUR 51,598.26), and by a contribution in cash made by Meyer Bergman European Retail Partners II-TE, LLC, consisting of four hundred and thirteen thousand four hundred and one euro and seventy-four cents of a euro (EUR 413,401.74), so that the amount of four hundred and sixty-five thousand euro (EUR 465,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of four hundred and sixty-five thousand euro (EUR 465,000) consists of four hundred sixty-four thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 464,999) for the share capital and one euro (EUR 1.-) for the share premium.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“The Company’s share capital is set at four hundred and seventy-seven thousand four hundred and ninety-nine euro (EUR 477,499) represented by four hundred and seventy-seven thousand four hundred and ninety-nine (477,499) shares with a nominal value of one (EUR 1.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,800.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholders of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Meyer Bergman European Retail Partners II-T, LLC, une Delaware limited liability company, incorporé et existant selon les lois de l’état de Delaware, Etats-Unis,

et

Meyer Bergman European Retail Partners II-TE, LLC, une Delaware limited liability company, incorporé et existant selon les lois de l’état de Delaware, Etats-Unis,

tous les deux ici représentées par Monsieur Jan Dobrzensky, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire de des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d’enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés représentant l’intégralité du capital social de Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12C, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168924, constituée selon acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1577 en date du 22 Juin 2012.

Les comparantes représentant l’intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L’assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune, jusqu’à celui de quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 477.499), par l’émission de quatre cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (464.999) parts sociales d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Modification de l’article 6 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l’ordre du jour, l’assemblée générale des associés adopte à l’unanimité, et requiert le notaire instrumentant d’acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L’assemblée générale des associés décide d’augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 464.999) représenté par quatre cent soixante-quatre mille

neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (464.999) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, jusqu'à celui de quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 477.499), par l'émission de quatre cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (464.999) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les quatre cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (464.999) nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

- cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (51.598) parts sociales ont été souscrites par Meyer Bergman European Retail Partners II-T, LLC, précité, ici représentée comme il est dit, pour le prix de cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros et vingt-six centimes (EUR 51.598,26);

- quatre cent treize mille quatre cent une (413.401) parts sociales ont été souscrites par Meyer Bergman European Retail Partners II-TE, LLC, précité, ici représentée comme il est dit, pour le prix de quatre cent treize mille quatre cent un euros et soixante-quatorze centimes (EUR 413.401,74).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire effectué par Meyer Bergman European Retail Partners II-T, LLC, consistant en cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros et vingt-six centimes (EUR 51,598.26), et par un apport en numéraire effectué par Meyer Bergman European Retail Partners II-TE, LLC, consistant en quatre cent treize mille quatre cent un euros et soixante-quatorze centimes (EUR 413,401.74); de telle manière que le montant de quatre cent soixante-cinq mille euros (EUR 465.000) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quatre cent soixante-cinq mille euros (EUR 465.000) consiste en quatre cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 464,999) pour le capital social et un euro (EUR 1,-) pour la prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 477.499), représenté par quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (477.499), parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune. Chaque part social donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.800,-

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DOBRZENSKY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41861. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016066177/154.

(160028242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.